

BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 13 février 2020 à 18h30 MURLIN

NOTE DE PRESENTATION:

I/ Finances

1/Présentation des résultats 2018 du budget principal et des budgets annexes 2/Préparation budgétaire 2020

Eléments fournis en séance

III/Tourisme

3/Signature d'une convention avec la Région pour le soutien aux hébergeurs (annexe 1)

IV/Economie

4/Signature d'un crédit-bail avec l'entreprise UTB DUPLESSIS (annexe 2)

L'entreprise UTB implantée à La Charité sur Loire est actuellement locataire de la Communauté de Communes et dispose d'un bail classique dont le loyer mensuel = 4 320€ TTC (soit loyer annuel de 51 840€ TTC).

Il est envisagé de proposer un crédit-bail à l'entreprise.

Le montant du crédit-bail s'élèverait à 204 000€ avec de mensualités dégressive :

2 000 € HT les 3 premières années (2020/21/22)

1 800 €HT les 4 années suivantes (2023/24/25/26)

1 200 €HT les 3 dernières années (2027/28/29)

De son côté la Communauté de Communes doit encore rembourser 154 000€ d'emprunt sur cette propriété.

Il est proposé au bureau communautaire de :

- Valider le projet de crédit-bail ci-annexé,
- Valider les échéances dégressives proposes,
- ▶ D'autoriser le Président ou sont représentant à signer l'acte notarié et toute pièce necessaire dans ce cadre.

V/Environnement

5/Engagement dans un processus de groupement pour la passation d'un contrat d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique (annexe 3)

La Communauté de Communes les Bertranges utilise l'unité de Valorisation Energétique (UVE) située à Fourchambault propriété de Nevers Agglomération. Cette UVE est actuellement exploitée par la société SONIRVAL dont le contrat de délégation de service public arrive à échéance fin 2022.

Dans ce contexte de renouvellement de la délégation, Nevers Agglomération a engagé une réflexion pour optimiser les conditions d'exploitation de l'unité dans le cadre d'un groupement entre collectivités.

Un regroupement entre collectivités permettrait de sécuriser l'exutoire de traitement sur plusieurs plans :

- Sur le plan économique en saturant l'UVE de Fourchambault pour garantir un optimum des coûts de traitements
- Sur le plan environnemental en réalisant des investissements limités pour améliorer les performances
- Sur le plan technique en assurant un exutoire fiable sur plusieurs années

Afin de respecter les délais liés à la fin de la Délégation de Service Public et au lancement d'une nouvelle procédure, Nevers Agglomération a besoin de connaître les collectivités qui souhaitent s'engager dans un groupement pour l'exploitation de l'UVE.

Une fois le périmètre clairement défini, la mise en place d'un mode de collaboration entre collectivités devra être finalisée avant septembre 2020 pour un lancement de consultation fin 2020 – début 2021 et dont les principales grandes lignes sont les suivantes :

- L'engagement de chaque collectivité d'apporter la totalité de leurs gisements incinérables (leurs ordures ménagères, refus de tri et déchets incinérables issus des déchèteries)
- La mutualisation des coûts de transfert, transport et incinération entre toutes les collectivités
- La prise en charge des investissements nécessaires au prorata des tonnes apportées même ceux anticipés en 2021 avant le début de la convention de groupement par Nevers Agglomération dans le cadre du BREF incinération (obligatoire en 2023)

Il sera demandé aux élus communautaires lors de la prochaine séance du conseil communautaire de s'engager visant le groupement avec Nevers Agglomération et d'autres collectivités pour la passation d'un contrat d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique.

Questions diverses

- Date d'installation du nouveau conseil communautaire